

L'année s'est écoulée en tentant de jeter les bases d'un véritable service des fouilles capable de remplir les missions qui lui sont dévolues. Le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine permet d'envisager une gestion du sous-sol archéologique. En théorie, toute demande de permis de bâtir peut être examinée par l'archéologue. La référence à l'Atlas des sites archéologiques devrait guider à la fois l'aménageur et l'archéologue. Encore que du point de vue heuristique, si la mention d'un site archéologique connu ou pressenti sur telle parcelle implique un suivi archéologique, ou une fouille préalable, au détriment des endroits où rien n'est connu, on imagine l'impasse à laquelle on aboutit. Dans la pratique, avec les effectifs en place, on comprend que le suivi, sur le terrain, de tous les terrassements relève de la mission impossible. En effet, la consultation de la demande de permis de bâtir n'est qu'une étape. Il faut consulter les références bibliographiques, aller sur le terrain, opérer le sondage après accord des propriétaires et du maître de l'ouvrage avec les implications techniques et financières qui en découlent et donc chaque fois soupeser, choisir le type d'intervention : fouille préalable ou suivi de terrassement qu'il faut, dans ce cas, intégrer à un calendrier qui nous est imposé.

Dès lors, cette année, nous avons opté pour systématiser les sondages préalables pour tout permis de lotir de plus d'un demi-hectare en milieu rural. Sur base de l'article 375 du CWATUP, la Direction des Fouilles peut effectuer des sondages archéologiques qui conditionnent la délivrance du permis de lotir préalablement à toute vente d'un ou plusieurs lots. Dans les faits, nous sommes contactés par le notaire chargé de la vente. En se limitant au demi-ha et plus, il est possible de sonder et remettre en état le terrain au moins en une journée complète. On limite ainsi les déplacements de machine et d'autre part, les surfaces sondées sont significatives.

En 1995, sur ces 250 demandes de permis de lotir, la plupart représente, chaque fois, des superficies comprises entre 0,5 et 1 ha, soit l'équivalent, chaque année, de ± 25 kilomètres de TGV ! Tous n'ont évidemment pas une incidence archéologique. A présent, nous sommes intervenus à Libramont (Saint-Pierre), Torgny et Flamierge. En intervenant dès le permis de lotir, il devient possible, en cas de découverte, de programmer une fouille éventuelle. La mise en place de cette stratégie repose sur un travail d'équipe. L'examen des demandes qui arrivent à la Direction d'Arlon doit être continu et rapide. Cette tâche, pour être rentable et efficace, doit être confiée à un archéologue qui maîtrise la bibliographie et a le sens de la topographie. Il faut agir vite pour prendre les dispositions légales et contacter les propriétaires et les notaires. La crédibilité de la démarche passe par un respect des délais.

Sur le terrain, les interventions dépassent rarement la journée. A deux, on peut aisément dresser les plans, enregistrer les données. Ensuite, il faut recontacter propriétaire et notaire pour leur signifier les résultats. Enfin, intervient le classement des données et leur utilisation future. Le nombre d'opérations de ce type sur l'année dépend des forces en présence. Avec la présence de Denis Henrotay, secrétaire de la CRMSF, attaché à la Direction d'Arlon, la première étape cruciale du repérage est garantie.

Les étapes sur le terrain sont plus problématiques en fonction des disponibilités. Enfin, le classement avec la mise au net des données, prend du temps.

Un noyau minimum, encore fragile, enrichi par la collaboration des bénévoles, permet d'envisager des résultats positifs. Vis-à-vis des aménageurs, il y a tout un climat de confiance à instaurer, ce qui ne peut s'établir qu'avec le temps. A ce sujet,

Carte : Fouilles exécutées en 1995 et 1996 dans la province de Luxembourg :

1. Fouilles préventives menées par le Service des Fouilles de La Direction d'Arlon; 2. Fouille préventive menée par la Direction des Fouilles; 3. Fouille conventionnée; 4. Fouilles programmées.

